

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Mai 1883.

Chronique générale.

Il y a eu conseil des ministres hier matin à l'Elysée sous la présidence de M. Grévy. M. Challemel-Lacour a communiqué à ses collègues les dernières dépêches reçues de Saïgon et de Tamatave. Il a déclaré que l'intervention française au Tonkin et à Madagascar n'avait encore donné lieu à aucun échange d'observations diplomatiques.

M. Ferry a exposé longuement la conversation qu'il a eue lundi avec un ingénieur en chef des ponts et chaussées, débarquant du Tonkin. M. Ferry a fait ressortir la richesse minière de la contrée; il a annoncé avec étonnement que les Chinois, Annamites et Tonkinois étaient munis d'armes de précision fabriquées en Europe. — M. Ferry n'a pas daigné prononcer un mot de regret pour les glorieux morts du 20 mai dernier.

M. Brun a bien voulu reconnaître que la situation était grave et nécessitait un déploiement d'énergie extraordinaire, aussi bien à Madagascar qu'au Tonkin.

M. Thibaudin étant indisposé n'a pu présenter hier matin à la signature du Président de la République les décrets portant promotion de neuf colonels au grade de général de brigade.

M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, a déclaré à la commission judiciaire que le gouvernement renonçait à la création d'un conseil supérieur de la magistrature et qu'il acceptait la substitution à ce conseil de la chambre civile de la cour de cassation.

En outre, le gouvernement aurait renoncé au droit de révocation à l'expiration du délai de trois mois pendant lequel l'inamovibilité doit être suspendue.

Les députés de l'extrême gauche, soutenus par quelques membres de l'Union républicaine, insistent beaucoup pour que le ministre présente à la signature du Président de la République, à l'occasion du 14 juillet, un décret d'amnistie en faveur des condamnés de Montceau-les-Mines.

M. Grévy, prétextant que ces condamnés sont des coupables de droit commun, se refuse absolument, paraît-il, à faire cette concession à l'esprit révolutionnaire.

Le produit de nos impôts et revenus indirects, pendant la première quinzaine du mois de mai courant, a présenté une insuffisance de 3 millions 200,000 francs, par rapport au montant des évaluations budgétaires.

Le *Clairon* raconte en ces termes un entretien de M. Amédée de Jonquières avec Abd-el-Kader :

Nous étant rendus à bord du *Forbin*, le mardi 16 novembre 1869, en ma qualité de plus âgé, je portai la parole en ces termes, qui furent lentement traduits par M. Siouffi, interprète :

« Notre vénération pour Abd-el-Kader date de notre enfance, où l'on nous raconta un épisode de sa vie, trop peu connu, peut-être inventé, mais que nous serions bien heureux d'entendre confirmer par lui-même. Est-il vrai que, certain jour, traitant avec le général Bugeaud des conditions d'un armistice, le général français lui aurait dit : « Je te jure devant Dieu qu'il en sera ainsi », et que l'émir aurait répondu : « Je préfère à la parole celle du prêtre qui est dans ta suite, car je ne l'ai jamais vu adorer ni prier le Dieu que tu dis prendre à témoin. »

Ces paroles immédiatement traduites à l'émir, il nous dit, en nous serrant la main :

« C'est parfaitement vrai. C'était à Tafna. Et je suis, comme alors, de plus en plus

convaincu de la vérité de ce proverbe du sage : « Quand on n'est pas fidèle aux pratiques de la Religion, on n'est pas fidèle à son monde ! »

LE 14 JUILLET. — La commission présidée par M. Alphand vient d'arrêter le programme de la fête du 14 Juillet à Paris.

C'est décidément au Trocadéro que sera le centre de la « fête nationale » de 1883.

MM. Falguière et Frémiet sont chargés de décorer le palais, qui sera illuminé « giorno, orné de huit à dix mille drapeaux, et dont toutes les moulures seront garnies de rampes formant d'immenses cordons de gaz.

La cascade sera refaite en entier et les déversoirs élargis.

Vers le milieu du bassin figurera un immense motif, composé par M. Falguière et représentant la Seine et ses affluents.

Devant la cascade seront des groupes d'animaux de M. Frémiet, entourés de vases de feu et de gerbes d'illuminations.

Divers préfets ont donné ordre aux présidents des caisses d'épargne, dans leur département, de ne plus communiquer à l'avenir les bulletins de situation à la presse.

A Paris et en province, les processions de la Fête-Dieu ont donné à la foi nationale une nouvelle occasion de s'affirmer et de protester contre l'impiété d'un régime qui, dans sa haine sacrilège, attente à la majesté de Dieu et à la liberté des catholiques.

Certaines feuilles républicaines, se fondant sur la circulaire du général Farre, maintenue en vigueur par M. Thibaudin, dénoncent, dans certaines villes, la présence des troupes aux processions. Elles oublient, dans leur zèle anticlérical, que le décret de messidor prescrit aux autorités militaires de fournir une escorte au Saint-Sacrement. Ajoutons que l'armée a toujours rempli avec un pieux respect cette mission d'honneur, dont MM. Farre et Thibaudin ne pouvaient pas priver nos soldats.

La circulaire du 25 mai 1880 a interdit la présence des musiques et une escorte aux autorités assistants aux processions. Que les feuilles républicaines le leur pardonnent; ils ne pouvaient faire pis.

Les funérailles d'Abd-el-Kader ont eu lieu samedi. Sur l'invitation du consul de France, toutes les autorités civiles et militaires en grande tenue, les consuls en uniforme, cinq généraux et toute la garnison y assistaient. Le consul de France conduisait le deuil. On évalue à plus de 60,000 le nombre total des assistants.

L'émir étant considéré comme un saint, son corps a été inhumé dans une des mosquées de Damas.

ÉVÉNEMENTS DU TONKIN.

Le *Constitutionnel* cherche où sont les responsabilités dans les sinistres événements qui commencent au Tonkin :

« Quand viendra l'heure de se demander pourquoi le commandant Rivière et ses soldats sont morts, que devra-t-on répondre ? »

On répondra qu'ils sont morts parce que le gouvernement n'a su faire ni la paix avec la Chine, ni la guerre à l'Annam. Il y a plus de quatre mois que le commandant Rivière criait sa détresse. Il y a plus de quatre mois qu'on le savait cerné, bloqué, par les bandes annamites et chinoises. Si le cabinet était résolu à la guerre, pourquoi l'a-t-il laissé sans secours? Certes, on peut tenir pour détestables les projets de conquête et d'organisation qu'il vient de révéler, et nous ne nous sommes pas fait faute de les combattre. Mais quel rapport existe-t-il entre l'élaboration de ce programme colonial et la nécessité de secourir et de sauver nos soldats en péril? Ce sont ses tergiversations et ses lenteurs qui ont tué le commandant Rivière et ses compagnons, et ce sang restera sur lui. »

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE ?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Marie, dont la reconnaissance avec le docteur avait été toute joyeuse et spontanée, le suivait dans ses pérégrinations aux quatre extrémités du domaine.

Aimable, robuste, développée, elle ne rappelait en rien la petite élève de M^{me} Heurtebot; mais la petite élève de M^{me} Heurtebot, pour son malheur, se souvenait.

Sans paraître l'observer, le docteur, avec la perspicacité de son œil bleu sombre, aux larges prunelles métalliques, l'auscultait moralement et physiquement.

Elle le comprit, sourit et pesant tout à coup sa main sur le bras du docteur étonné :

— Docteur, dit-elle, vous êtes content des résultats de votre ordonnance ?

— Oui, mademoiselle, répondit-il carrément. Avouez que je serais difficile...

— Je n'ai pas eu la moindre rechute.

— Je l'espérais bien.

— Si le corps est fort, l'âme est devenue vail-lante.

— C'est la loi des natures bien équilibrées, mademoiselle.

— Je suis donc, aujourd'hui, une nature bien équilibrée ?

— Parfaitement.

— Vous répondez de ma santé, docteur... j'entends de ma santé intellectuelle ?

— Autant que l'homme — un être borné — peut répondre de son semblable.

— Vous ne prévoyez aucun cas où le trouble pourrait fatalement y reparaitre ?

— Mademoiselle, je ne suis pas matérialiste, quoique médecin; je sais que l'avenir appartient à Dieu; mais la science humaine, en ce qui touche votre personne, me paraît devoir se montrer tout à fait optimiste.

Anxieux, les assistants de cette scène écoutaient, le cœur battant.

Marie, très-grave, presque solennelle, abaissa d'un degré sa voix émue, mais ses yeux demeurèrent bravement fixés sur l'impassible physionomie du docteur.

Seule, elle ne désespérait pas d'y lire.

— Docteur, reprit-elle avec une intrépidité où l'on devinait que s'attachait sa suprême espérance, docteur... jsi vous aviez un fils... si vous rêviez pour votre vieillesse toutes les joies d'une

famille croissant autour de vous... si tout votre bonheur reposait sur cette chère tête... me dèneriez-vous pour femme à votre fils ?

Un frisson courut sur tous les épidermes à cette brûlante interrogation.

M. Montrel sentit une pâleur glacée s'abattre sur son front moite.

Le visage du docteur ne perdit point son impassibilité; mais dans ses yeux brillants passa le reflet d'un éclair sympathique. Sa voix, à lui aussi, devint solennelle.

— Je dirais à ce fils adoré : « Toutes les apparences sont favorables, toutes les espérances sont autorisées, toutes les probabilités te sourient. La science, qui n'est pas infallible, groupe cependant, autour de cette santé revenue, les diagnostics les plus rassurants. Si ton bonheur est là, étends la main pour le saisir et que le ciel bénisse ta hardiesse. Lui seul est juge du bien fondé de nos espoirs terrestres. » Je lui dirais encore que les desseins éternels ne se pouvant pénétrer, s'ils doivent un jour donner tort à nos illusions, qu'il sonde son cœur, ses forces, sa volonté, afin que, l'épreuve déchaînée de nouveau, il se sente de taille à la porter... Enfin, ce suprême examen fait devant sa conscience et son amour, s'il jugeait assez bien l'une et l'autre pour accepter l'avenir incertain, qu'il aille courageusement où Dieu le mène. Dieu lui donnera une âme

assez miséricordieuse, des bras assez forts, pour y abriter sans regrets l'oiselle et les oisillons.

En terminant dans un sourire ces hautes et reconfortantes paroles, le docteur X... serra chaudement la main frémissante de M^{me} de Brix, et s'en fut à grandes enjambées vers sa voiture.

M. de Beauplan le suivait, tout bouleversé, ravi, d'ailleurs, du résultat de sa petite machination machiavélique. Sa foi dans le célèbre aliéniste était extrême, et sa consultation lui paraissait empreinte d'une franchise absolue.

— Mon ami, dit le docteur en se retournant tout à coup, cette enfant-là, avec ses yeux de velours noir qui percent la pensée, vous empoigne et vous contraint à la vérité. On la tromperait mal. Quant à moi, je ne la tromperais pas pour tous les diamants de Golconde.

— Ainsi, docteur... tout ce que vous lui avez dit...

— J'ai parlé avec ma conscience. Il était si pressé de reprendre le train pour Paris qu'il en eubliait presque de présenter ses respects à M^{me} de Beauplan.

Elle accourait le rejoindre, reconnaissante, la bouche pleine de remerciements enthousiastes. Ce langage était si bien celui qui convenait à des cœurs honnêtes que le devoir n'effrayait pas, mais qui voulaient voir clair dans le devoir !

— Adieu, madame. Nous avons fait un peu de

L'arrêt de la Cour a la plus grande importance, attendu qu'il décide qu'aucune poursuite ne peut être intentée contre un père de famille, en vertu de la loi sur l'instruction primaire obligatoire, avant qu'il ait reçu du maire un « avis individuel » lui notifiant l'époque de la rentrée des classes.

Avis à nos futurs bacheliers :

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre, au sujet des examens du baccalauréat, un arrêté qui sera exécutoire à partir du 1^{er} juillet prochain.

En vertu de cette décision, tous les candidats inscrits subiront le même jour les épreuves de la composition écrite dont le programme sera identique pour tous.

Les élèves admissibles passeront ensuite l'examen oral, par séries de vingt ou trente.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

On nous annonce, pour le jeudi 7 juin prochain, une représentation de *Formosa*, le grand succès de M. Auguste Vacquerie, donnée par les artistes du théâtre de l'Odéon.

M^{lle} TESSANDIER jouera le rôle de Formosa.

LA TROUPE BRÉSILIENNE-JAPONAISE.

Nous avons assisté hier soir à la première représentation de la troupe Brésilienne-Japonaise dans le théâtre érigé sur l'esplanade du Chardonnet. Dès l'ouverture des bureaux, un nombreux public avait envahi les places, et les retardataires ont dû forcément remettre à ce soir le plaisir d'admirer ces étonnants artistes.

On reste vraiment en extase devant la force des gymnasiarques, la souplesse et l'agilité des clowns, l'adresse des Japonais et le sang-froid des équilibristes. Les deux heures passées dans l'agréable loge de M. Soulié semblent véritablement trop courtes ; et tout le monde, en sortant, se prometait bien de revoir encore cette réunion de prodiges.

Deux représentations seront données aujourd'hui, la première à 3 heures, et la seconde à 8 heures 1/2. Tous les habitants de Saumur pourront y assister. Comme hier soir, le programme sera ponctuellement rempli à ces deux séances.

Le mystère du Puy-Notre-Dame.

Les journaux d'Angers s'occupent de la découverte du cadavre dont nous avons parlé hier.

Voici le récit du *Patriote* :

« En juillet 1884, la gendarmerie fit d'actives recherches pour arriver à savoir ce qu'était devenu un nommé Marin, un pêcheur, habitant la commune du Puy-Notre-Dame. Les recherches n'aboutirent pas.

Le 25 mai, un homme domicilié dans cette commune, descendit au fond d'une carrière abandonnée où il est très-difficile de se rendre. Quelle ne fut pas sa stupé-

faction en se trouvant en présence d'un cadavre !

Il prévint immédiatement la gendarmerie, qui vint sur les lieux.

Le cadavre s'était momifié.

L'examen médical a démontré que cet homme a dû être assassiné. En effet, on a trouvé à son aine droite plusieurs petits trous qui ont été faits par des balles de revolver. On n'a constaté, cependant, aucune fracture des membres.

Les habits de cet homme sont complètement pourris, mais ils sont semblables à ceux que portait Marin avant sa mystérieuse disparition. On a trouvé à côté du cadavre des instruments de pêche : lignes, hameçons, etc.

Mais ce qui prouve bien que le crime, s'il y a eu crime, n'a pas eu le vol pour mobile, c'est qu'on a découvert dans la poche de la victime une somme de 265 fr. 25 et aussi une montre et une chaîne en argent.

Mais, depuis deux ans, l'assassin a dû prendre ses précautions pour détourner tous les soupçons ; il est donc probable que l'on n'aura jamais l'occasion de mettre la main sur lui.

L'Etoile publie les détails suivants :

M. Biard, propriétaire dans la commune du Puy-Notre-Dame, avait envoyé un de ses domestiques à la recherche de volailles qui étaient tombées dans une carrière abandonnée de 50 à 60 pieds de profondeur. Tout en parcourant le fond de cette carrière, son pied heurta quelque chose dont le son mat attira son attention. S'approchant donc pour examiner de plus près cet objet, il fut on ne peut plus terrifié de trouver un cadavre auquel il ne restait plus que des vêtements en lambeaux.

Les autorités, averties de ce fait, MM. Maqué, juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, Delaunay, greffier, les docteurs Gaudrez et Mengus se rendirent sur les lieux et firent une perquisition dont voici le procès-verbal :

« Etant descendus à 50 pieds de profondeur dans le sein de la terre, ils trouvèrent étendu sur le dos le squelette d'un homme âgé de 30 à 40 ans, dont la longueur était de 1^m 72.

Cet individu, qui paraissait de prime abord avoir été surpris par le sommeil au fond de ce gouffre, avait la main gauche relevée au-dessus de la tête et la main droite placée sur la poitrine. La jambe gauche était un peu pliée et la droite allongée ; la tête reposait sur le sol et se trouvait tournée du côté de l'ouverture par où l'on descend dans cette carrière.

Le cadavre est vêtu de la façon suivante : Une blouse bleuâtre à larges plis, ramassée sous le corps, un pantalon de velours à côtes ; une chemise, dont on ne peut préciser ni l'étoffe ni la couleur, recouvre le corps.

Les pieds disparaissent dans de gros souliers ferrés portant sept rangées de clous, des lacets et des œillets en cuivre. On ne trouve pas de coiffure.

Dans une poche du gilet se trouve une ligne en crin roulée autour d'un liège et plusieurs

balles d'épervier, un cahier de papier à cigarettes et quelques allumettes. Les vêtements sont couverts de terre et de poussière. Au côté gauche pend une chaîne de montre en argent ; le cadavre est entouré d'une ceinture en cuir renfermant treize pièces de cinq francs en argent, 65 francs. Dans une poche du pantalon se trouvent dix pièces d'or de vingt francs, 200 francs.

Il résulte des constatations faites par les médecins que cet homme avait dû être atteint par plusieurs balles de revolver qui avaient marqué leur passage dans l'aine gauche. La mort de cet individu paraît remonter à deux années environ et correspond au moment de la disparition d'un nommé Louis Marin.

Cette mort n'a pas eu probablement le vol pour mobile, car les 265 francs trouvés sur lui sont une preuve évidente que le meurtrier a eu pour motif une vengeance personnelle.

Le cadavre, ou plutôt le squelette, a été inhumé dans le cimetière du Puy-Notre-Dame.

Dernières Nouvelles. — Voici les renseignements particuliers que nous avons pu nous procurer à la dernière heure :

Le Parquet de Saumur, à la suite de nouvelles investigations, a lancé des mandats d'arrêt contre deux individus, le père et le fils, sur lesquels plane les plus graves soupçons.

La malheureuse victime portait sur elle sa montre et une ceinture contenant quelques pièces d'or, ce qui fait supposer tout d'abord que le vol aurait été étranger au meurtre. Mais cette supposition pourrait bien être erronée. D'après certaines déclarations, en effet, Marin devait posséder une somme beaucoup plus forte que celle qui a été trouvée sur lui.

L'instruction de cette ténébreuse affaire amènera sans doute de nouvelles révélations.

LOCHES.

La procession générale du Saint-Sacrement, composée des paroisses de Loches et de Beaulieu, s'est accomplie dimanche par un temps magnifique, au milieu d'un concours immense de fidèles qui témoignaient par leur présence de leurs profonds sentiments de foi.

Les rues étaient décorées avec un goût parfait ; celle des Ponts surtout, qui relie Loches avec Beaulieu, présentait une longue avenue de verdure et de fleurs. — Le défilé de la foule pieuse et recueillie, les couleurs variées des bannières et la richesse des ornements offraient un coup d'œil vraiment splendide.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« A la distribution solennelle des récompenses de la Société d'encouragement au

bien qui a eu lieu dimanche à Paris, les plus hautes récompenses — des couronnes civiques — ont été décernées à MM. Mame, le grand imprimeur, Chevreul, le vénérable savant, et de Brazza, le hardi explorateur.

Un tonnerre d'applaudissements a éclaté à la proclamation des noms de ces trois hommes si remarquables à différents titres et unis dans une commune pensée : faire le bien partout, toujours !

La distribution des récompenses a été précédée de la lecture du rapport du secrétaire général. Disons qu'il a été fort applaudi lorsque M. Honoré Arnould a répondu aux questions trop souvent renouvelées, selon lui, à la Société, sur ses opinions religieuses et politiques.

« En religion, a-t-il dit, nous sommes les enfants de Dieu. En politique, nous sommes les enfants de la patrie. Le jour où vous enlèverez Dieu de la famille, vous en chasserez le respect et le bonheur. »

De toutes nos forces, nous applaudissons à ces paroles sages et tolérantes. »

ÉDITH SARMANY

Par MARIE DE BESNERAY.

Au milieu du flot montant du naturalisme, parmi les innombrables productions du jour, productions hâtives et fiévreuses pour la plupart, malsaines trop souvent, c'est une bonne fortune que de tomber sur un livre sain, bien écrit et bien pensé.

Marie de Besneray, le jeune et sympathique auteur d'*Ivan Stertoff*, dont le talent original et délicat s'affirme de jour en jour, vient de nous donner dans *Edith Sarmany* une œuvre très-fine et très-étudiée. C'est un roman captivant où les émotions poignantes ne manquent pas. Disons mieux, c'est une page de la vie réelle, de la vie avec ses labeurs et ses joies, avec ses amertumes et ses ivresses, mais page où la note est toujours vraie, l'amour toujours chaste, le devoir toujours triomphant.

Nous résistons au désir d'analyser ce livre. D'ailleurs, le pourrions-nous ? Analysez-vous les parfums subtils des nuits d'été ? Analysez-vous davantage les sensations reposantes et douces qui nous saisissent l'hiver, au coin du feu, quand notre lampe éclaire une pièce bien close et des visages amis ?

Lisez *Edith*, cette rayonnante vision vous convaincra tous, amis lecteurs, que dans notre cher pays de France, il y a quelque chose qui ne saurait mourir malgré les efforts des uns, les railleries des autres : c'est la foi en tout ce qui est beau, grand et généreux.

MAXIME R.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ROSES DU ROI

CONTE

Le roi de Bohême n'est pas marié.

J'ai dit : le roi de Bohême et non un autre. — Un de nos plus charmants poètes n'a-t-il pas dit qu'il y aurait toujours un royaume de Bohême pour les conteurs ? — Et il n'y a pas de royaume sans roi, chacun sait cela.

Donc, le roi de Bohême, beau, vaillant et jeune, a laissé vide une moitié du trône. En vain tous les princes, ses voisins, lui ont-ils fait voir leurs sœurs et leurs filles, alors que, parcourant le monde, il promenait ses loisirs de prince-garçon et de roi-célibataire à travers toutes les cours de l'Europe. En vain ! en vain ! Le roi de Bohême n'a rien vu ou rien compris. Il n'a pas voulu voir et comprendre. On dit que là-bas, à l'autre bout du monde civilisé, une fille royale est morte de son indifférence. Mais il n'en sait rien et ne le saura jamais. L'œil de ce penseur couronné a-t-il entrevu d'autres beautés que les beautés mortelles ? Son cœur a-t-il battu de plus fibres émotions que des émotions d'amour ?

Et celles-là ont-elles tué en lui la vision terrestre et le désir humain ?

Qui sait ?

Un être étrange et complexe, ce roi de Bohême. Au physique, corps d'athlète antique, front de poète, allure de guerrier. Au moral, doué de qualités robustes et de faiblesses bizarres. Bref et impatient, puis doux comme une femme. Il aime tout à sa façon et autrement que tout le monde. Il a ses poètes, il a son musicien favori qui prétend mener le monde et que lui mène. Il a ses serviteurs qui se feraient tuer pour lui, sa cour dont il est le dieu, ses palais ; et, tout cela ne lui suffisant pas, il a, sur la montagne, son château colossal et mystérieux, perdu dans les futaies, dominant les solitudes alpêtres, où seul il vit pendant des semaines, sans un hôte, sans un confident. Il a ses lacs sur lesquels il erre dans les soirs d'été, regardant le ciel, tandis qu'assis à la proue de sa galère royale, il écoute, sans les entendre peut-être, les chants suaves des cantatrices. Mais à peine si les voix les plus renommées ont arraché un sourire à ses lèvres ou une flamme à son regard à la fois ardent et sombre. Enigme vivante, il passe au milieu de ses sujets, rêveur et superbe comme un dieu antique. Ou bien il poursuit, dans les forêts, l'alerte gibier qui fuit devant ses meutes, tandis que le cor à la fois éclatant et mélancolique réveille les vieux échos endormis au fond des gorges. Puis, au retour, le roi

s'enferme dans une salle du grand château et, seul avec son violon, il joue pendant toute une nuit !

Quel rêve étrange berce-t-il donc ?

Cependant les fidèles sujets du roi de Bohême sont inquiets, car le roi n'a ni frères ni neveux. Les ministres, invoquant la raison d'Etat, ont dit au jeune monarque qu'il fallait absolument des héritiers au trône. Le plus cher de ses compagnons d'armes, celui qui, dans la terrible charge des « Reîtres verts », ne l'a pas quitté et l'a couvert de son corps, lui a dit que la Pologne et la Hongrie, sans parler de l'Allemagne, guettent son héritage et que, lui mort, ces trois rapaces se jetteraient sur la Bohême. Il lui a dit aussi que le peuple ne veut devenir ni Allemand, ni Polonais, ni Hongrois, et que le seul moyen d'éviter l'une ou l'autre de ces trois alternatives, c'est de donner une reine à la Bohême.

Le roi a soupiré et s'est décidé. A son tour, il recevra dans sa cour les souverains qui l'ont reçu chez eux. Il les invitera avec leur famille, afin de pouvoir choisir la future reine à loisir.

Alors sont venus tour à tour : le roi des Bataves, la reine sa femme et leurs filles, élégantes et enjouées, mais manquant de beauté ; la reine de Moravie, sa fille, svelte chasseresse aux cheveux fauves, et son fils, le prince royal de Moravie ; le duc et la duchesse de Brandebourg et leurs quatre

filles, grandes, osseuses, raides et romanesques ; le margrave de Lusace, la margravine, leurs fils innombrables et leurs petites-filles, blondes, rieuses et folles ; le duc d'Autriche et toute une lignée d'archiduchesses grandes et petites, belles et laides, spirituelles et sottes, savantes et ignorantes, etc. Le roi de Hongrie a amené ses nièces, sirènes aux cheveux d'ébène, aux yeux de flamme, car il n'a point de filles. Le roi de Pologne, affligé de six sœurs, les a traitées à la cour du roi de Bohême. L'empereur a daigné venir en personne avec la jeune princesse Sophie dont le renom de beauté et de sagesse est presque européen. Le roi de France — occupé — a délégué son neveu avec les portraits de ses filles, toutes gracieuses et toutes aimables. Le roi de Danemark et le roi de Suède ont fait défilier leurs filles, tour à tour, devant toute la cour de Bohême. Cependant le jeune roi n'a pas encore fait choix d'une épouse et le pays attend toujours.

(A suivre.)

PAUL GEORGES.

Un paysan est appelé comme témoin dans une affaire. Le président l'interroge :

— A quelle distance êtes-vous du lieu du crime ? — Mon Dieu, m'sieu, sauf votre respect, j'en étions à peu près loin comme d'ici vot' comptoir.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MAI 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	80 15	79 85	Est	715	717 50	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	450	450
3 % amortissable	81 60	81 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1465	1460	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504	505	Est	367	366 50
4 1/2 %	110 65	110 60	Midi	1150	1145	1865, 4 %	520	520	Midi	362 75	362 50
5 %	109 40	109 25	Nord	1925	1920	1869, 3 %	403	404	Nord	368 75	368 75
Obligations du Trésor	519	511	Orléans	1235	1240	1871, 3 %	394	394	Orléans	364	364
Obligations du Trésor nouvelles	513 75	511	Ouest	770	775	1875, 4 %	508	508	Ouest	362 50	363
Bons de liq. départementaux	535	523	Compagnie parisienne du Gaz	1365	1365	1876, 4 %	505 50	506	Paris-Lyon-Méditerranée	368	368
Banque de France	5423	5440	Canal de Suez	2515	2470	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235 75	236 25	Paris-Bourbonnais	365	367
Comptoir d'escompte	980	992 50	C. gen. Transatlantique	475	480	Bons de liquid. Ville de Paris	523	522	Canal de Suez	568	567
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1345	1342 50				Obligations communales 1879	449	450			
Crédit de France	30	30									
Crédit mobilier	385	380									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY							MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
Heures	Minutes	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.	5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 50	12 23	2 10	4 2	5 56
6	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19
8	56	matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 33
1	25	soir,	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46
3	32	express.														
7	15	omnibus.														
10	36	(s'arrête à Angers)														

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

En une maison sise au Coudray-Macouard, occupée autrefois par M. et M^{me} GAURON-LAMBERT, le DIMANCHE 10 JUIN 1883, à une heure, par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

DIVERS IMMEUBLES
Consistant en :
TERRES, VIGNES ET PRÉS,
Dépendant des successions de M. et M^{me} GAURON-LAMBERT.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e LE BARON, notaire. (356)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE BELLE MAISON BOURGEOISE
Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
S'adresser au notaire. (353)

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UN CLOS DE TERRE ET VIGNE
Situé à la Gravelle, commune de Bagneux, près Saumur,
Joignant MM. Harault, Simon et l'église, et contenant 88 ares environ.
On pourrait diviser ce clos par lots, au gré des acquéreurs.
S'adresser à M. TAVRAU, géomètre-expert à Bagneux, et à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (237)

A VENDRE
A L'AMIABLE,
JOLI PETIT JARDIN d'agrément, bien planté d'arbres, d'une contenance de 500 mètres carrés à peu près, entouré de murs, avec PETITE MAISON, CELLIER, POMPE, BASSINS, etc.,
Situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, à 15 minutes de Saumur.
S'adresser à M. MIGNON, marchand de fers à Saumur. (371)

A VENDRE
VIN ROUGE, récolte 1881, et VIN rouge, récolte 1882.
S'adresser au bureau du journal.

COMMUNE DE BRAIN-SUR-ALLONNES

CONSTRUCTION
D'une École Communale DE FILLES.
ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Brain-sur-Allonnes prévient MM. les Entrepreneurs que le DIMANCHE 3 JUIN 1883, à une heure, dans la salle de la Mairie de ladite commune, il sera procédé à l'adjudication en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, de travaux à exécuter pour la construction d'une École de Filles.
Le devis de ces travaux s'élève à..... 16,705 fr. 45, Compris une somme de 820 fr. 28, à valoir pour imprévus.
Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication s'il n'a les qualités requises pour entreprendre les travaux et en garantissant le succès. A cet effet, chaque concurrent devra fournir un certificat de capacité, délivré par un architecte, et ayant moins de trois ans de date au moment de l'adjudication, et présenter un engagement valable de fournir un cautionnement avant le délai de vingt-quatre heures.
Le cautionnement pourra être en argent ou en immeubles; s'il est en argent, il devra être du trentième du montant de l'adjudication, et du vingtième s'il est en immeubles.
L'adjudicataire aura à sa charge tous les frais de l'adjudication: affiches et publications, timbres et enregistrement.
On pourra prendre connaissance des plans et devis, et du cahier des charges, à la Mairie de Brain-sur-Allonnes et dans les bureaux de la Sous-Préfecture, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER
Pour septembre prochain
Rue Beaurepaire n° 37,
MAISON
Composée de onze pièces, six cabinets, écurie, cour et jardin.
S'adresser à M. LE BLAYE, rue d'Orléans, n° 76 bis. (298)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE:
1° UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 23, occupée par M. D'huy, pharmacien;
2° BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8.
Facilité pour le paiement.
S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (247)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
En totalité ou par parties,
UNE PORTION DE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,
Actuellement occupée par MM. Faucillon, Frugier et Moutet.
Cette maison, propre au commerce, comprend: magasins sur la rue, au premier étage; deuxième et troisième étages sur la rue; grenier, cour, remise et écurie;
Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.
S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCILLON, qui les occupe, et pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

Agence des Ventes ET LOCATIONS
L. RENARD
Ancien notaire, rue de Bordeaux, 56, Saumur.

A VENDRE: une maison, deux jardins et deux clos de vigne, le tout situé sur la Butte-des-Moulins. Très-belle vue.
ON DEMANDE A ACHETER un pré situé commune de Saint-Lambert ou Villobernier, d'une contenance de 55 à 66 ares.
RECouvreMENTS DE TOUTE NATURE.
ASSURANCES: Vie, Incendie, Accidents.
PLACEMENTS DE FONDS.
S'adresser à l'agence L. RENARD.

UN EXCELLENT COUPÉ
Presque neuf.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
PETITE VOITURE anglaise, capitonnée, et PETITE JUMENT ANGLAISE, avec harnais.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
DEVANTURE en bon état, conditions avantageuses.
S'adresser à M. TARODE, Epicerie Parisienne, rue d'Orléans, 33, Saumur. (344)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
POUR CAUSE DE DÉPART,
A LA PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE
Commune de Vivy,
Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.
Il sera vendu: un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus cinq pour cent. (302)

CHANGEMENT DE DOMICILE
TAUGOURDEAU, entrepreneur de peinture, prévient sa clientèle que son atelier est transféré rue Beaurepaire, n° 22, à côté de l'étude de M^e MÉHOUSAS, notaire. (340)

UNE JEUNE FEMME désire trouver un ménage.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

LE PULICIDE
DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Arles, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.
Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. B. D'uy, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

CLERC M^e CHAMIER, notaire à Chinon, demande de suite un premier Clerc au courant d'une étude, et un second Clerc capable de faire tous les actes courants.

DAVEAU, DOREUR
Rue du Puits-Neuf, 14, SAUMUR.
VENTE AUX PRIX DE FABRIQUE
De GLACES nues, encadrées et à vitrage
POUR DEVANTURES DE MAGASINS.
Gravures Françaises, Anglaises et Aquarelles, aux prix des Éditeurs.
Dorure de Cadres et d'Appartements, tarifées au mètre.
Demander le Tarif.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

A VENDRE
MAISON et JARDIN
Rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur.
S'adresser à M^{me} veuve GIRAULT, 44, rue Nationale. (284)